

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**A LA FORMATION :**

**Dates et lieu :**

**PARTICIPANT (tous les champs sont obligatoires)**

Civilité : Mme M

Profession :

Nom :

Téléphone :

Prénom :

Email :

Date de naissance :

N°Adeli ou RPPS :

**INFORMATIONS ADMINISTRATIVES (Si salarié)**

Etablissement :

Siret :

Adresse :

Contact dans l'établissement et coordonnées :

**FACTURATION et PRISE EN CHARGE**

**SALARIE**

- La facture est prise en charge par votre société  
Ci-joint un chèque à l'ordre d'HABILIS Développement  
ou règlement à réception de facture

- La facture est prise en charge par votre OPCA :  
Organisme : \_\_\_\_\_ N°Dossier : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

**LIBERAL**

- Financement ANDPC  
 Financement FIF-PL  
 Financement personnel

**CONDITIONS DE VENTE**

La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions de ventes indiquées page suivante.

Fait à :

Signature et cachet :

Le :

**A RETOURNER PAR MAIL À :**

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr

Renseignements : 02 51 79 09 84

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### INSCRIPTION

---

Les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible et au minimum 1 mois avant la date de la session. Selon le mode de financement de la formation, l'inscription se fera directement auprès d'Habilis via un bulletin d'inscription et, pour un financement de l'ANDPC, également sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr). Votre inscription sera confirmée après réception du bulletin d'inscription et d'un chèque d'acompte de 200€. Le chèque d'acompte sera encaissé après la formation dans le cadre d'un financement FIF-PL et sera détruit à l'issue de la formation dans le cas d'un financement DPC.

### PAIEMENT ET PRISE EN CHARGE

---

#### Pour les professionnels de santé libéraux :

##### **Prise en charge ANDPC**

Votre formation peut-être prise en charge par l'ANDPC. Les forfaits de prise en charge sont définis chaque année et pour chaque profession. Chaque forfait comprend le paiement de l'organisme de DPC dispensant le programme de DPC suivi et une indemnisation du professionnel de santé pour sa participation à l'intégralité de son action de DPC.

*Ex : Pour les masseurs-kinésithérapeutes, le forfait 2020 finance 14h de formation (39€/h), directement versés à l'organisme de formation, et vous indemnise ces 14h de formations à hauteur de 33€/h.*

*Si le tarif de la formation est supérieur à la prise en charge, vous devrez régler la différence à l'organisme de formation.*

Pour vous inscrire à une action de DPC, vous devez avoir créé un compte personnel sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) et vous inscrire en ligne à la formation souhaitée. Habilis validera ensuite votre inscription.

##### **Prise en charge FIF-PL**

L'action de formation peut, sous réserve d'acceptation, être remboursée par le FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux). Les financements ANDPC et FIF-PL ne sont pas cumulables. Les plafonds de remboursement sont définis pour chaque profession et par thème.

*Ex : Pour les pédicures-podologues, le plafond est fixé à 300€/jour et 900€/an.*

Vous devrez régler la formation à l'organisme de formation puis effectuer les démarches pour être remboursés par le FIF-PL dans un délai de maximum 10 jours suivant le 1er jour de formation.

#### Pour les professionnels de santé salariés :

Pour participer à un programme ou une action DPC, vous devez vous rapprocher de votre employeur qui procédera à votre inscription. La formation est financée par votre employeur, via le plan de formation ou via un financement par l'OPCO auquel vous cotisez (Opérateur de compétences).

### DOCUMENTS LEGAUX

---

A la réception de votre inscription nous vous adressons le programme détaillé pour vos demandes de prise en charge.

A la confirmation de la formation, nous vous adressons une convention de formation professionnelle (dont un exemplaire est à nous retourner signé avant la session) et une convocation.

A l'issue de la formation, nous vous adressons l'attestation de participation à un programme DPC et la facture.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE SUITE

### ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

#### **Annulation tardive :**

En cas de désistement tardif (moins de 30 jours précédant le début du stage), il vous sera facturé 10% du montant du stage.

Pour une inscription annulée dans les 12 jours ouvrés précédant le début du stage, il vous sera facturé 50% du montant du stage.

#### **Non présentation ou abandon en cours de stage :**

En cas de non-présentation ou abandon en cours de stage, il vous sera facturé la totalité du stage

**Remarque :** En cas d'absence ou de retard, il est nécessaire d'avertir Habilis ou le lieu de stage dont les coordonnées figurent dans la convocation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi). Le stagiaire doit être présent sur toute la durée de la formation.

### ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT D'HABILIS

Habilis se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard 10 jours avant la date du stage, si le nombre de stagiaires ne permet pas de réaliser la formation dans les conditions optimales sur le plan pédagogique.

Dans ce cas, Habilis procède au remboursement du droit d'inscription dans les meilleurs délais.

Toute indemnisation allant au-delà de ce remboursement sera exclue.

Habilis se réserve la possibilité de modifier le planning prévisionnel établi au catalogue et s'engage à tenir informé le client de toute modification attachée à une session : date, lieu, prix, durée du stage.

### SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques remis lors des formations sont couverts par le droit d'auteur.

Toute reproduction ou diffusion sans autorisation, dans un but commercial ou non commercial, sur quelque support que ce soit, est interdite.

### FRAIS DE DEJEUNERS

Les frais de déjeuners doivent être séparés des frais pédagogiques pour des raisons réglementaires.

Lors des formations, les déjeuners sont organisés par HABILIS et pris en commun dans un restaurant partenaire à tarif préférentiel. Afin de gagner du temps lors des journées de formation, HABILIS règle directement le restaurant pour tous les participants. C'est pourquoi nous vous demandons de préparer un chèque de 14€/déjeuner à l'ordre d'HABILIS Développement.

### GESTION DES DONNES

Les données renseignées dans le bulletin d'inscription sont conservées par HABILIS Développement afin de vous envoyer des informations pour la formation à la quelle vous êtes inscrits et également des futures formations. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.



#### CONTACT

**Justine Debruyne**

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr

02 51 79 09 84